

ENERGIE - Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)

Echelons administratifs

- Préfecture de région
- Préfecture
- Sous-préfecture
- Limites des départements

Les EPCI

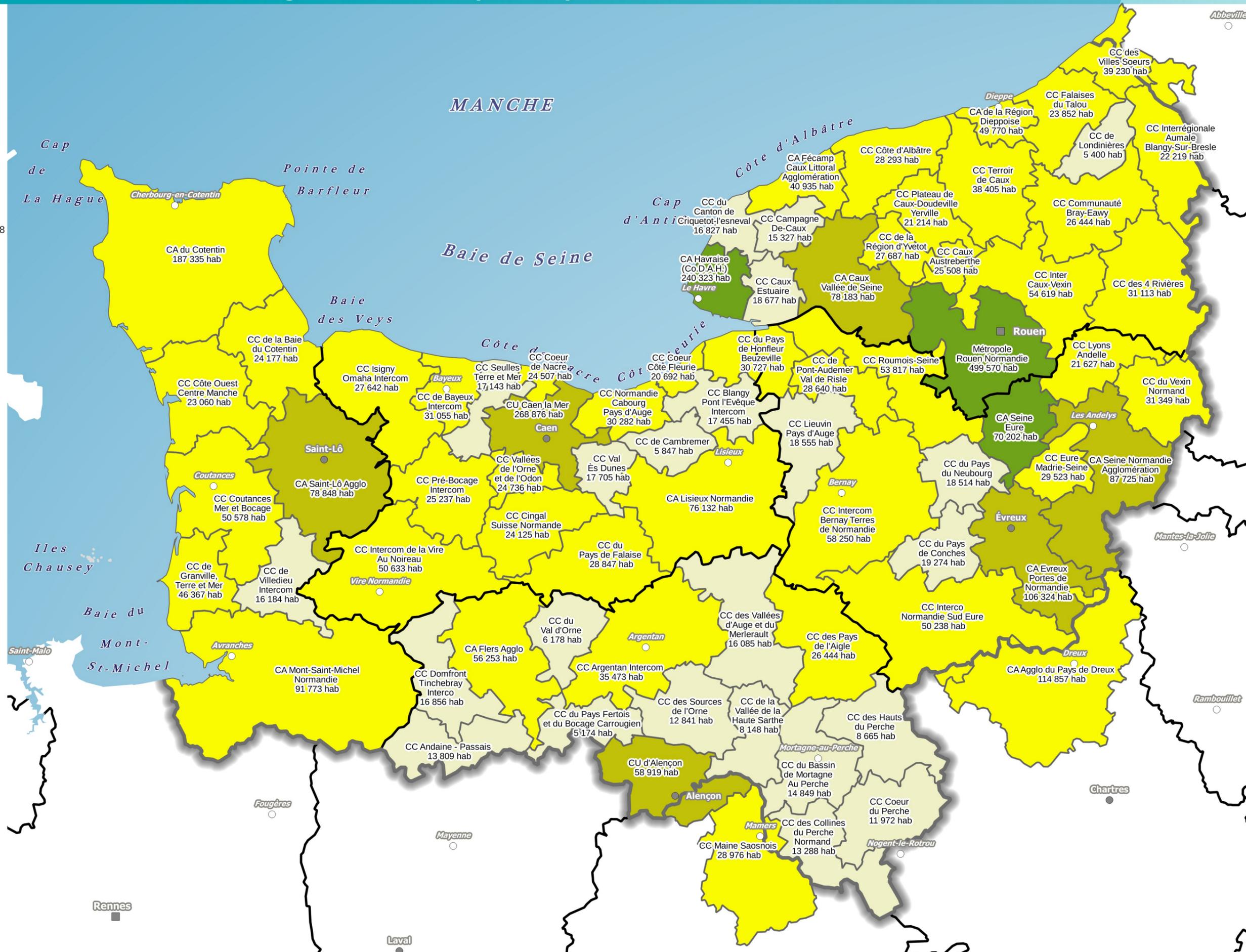
- EPCI de plus de 50 000 habitants obligés au 31 décembre 2016
- EPCI de plus de 50 000 habitants ayant évolué au 01 janvier 2017 et de fait obligés au 31 décembre 2018
- EPCI de plus de 20 000 habitants obligés au 31 décembre 2018
- EPCI de moins de 20 000 habitants non obligés

Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

Le résultat visé est un territoire résilient, robuste, adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.

Les PCAET sont aujourd'hui obligatoires pour les collectivités de plus de 20 000 habitants.

Sources :
IGN Geofla 2013
Direction générale des collectivités locales Banatic 2017
DREAL Normandie 2017
Production:
Le 12/04/2017 - DREAL-NORMANDIE



0 15 30 km



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NORMANDIE